

**TRAVAILLER N'EST PAS UN CRIME. UN OUVRIER N'EST PAS UN CRIMINEL.  
IL FAUT ARRÊTER LES ARRESTATIONS D'OUVRIERS SANS-PAPIERS.  
IL FAUT REGULARISER LES OUVRIERS ET LEURS FAMILLES.**

## **MANIFESTATION Samedi 18 Mars, 15h00, Place du Capitole**

Je raconte mon histoire pour que tout le monde sache bien comment ça se passe, comment le gouvernement traite des ouvriers du pays.

Je suis aide-maçon. Le 29 novembre à 16 heures 30, j'ai été arrêté sur le chantier ou je travaillais, à Albi. C'est un gros chantier, on construit des grands immeubles de logements. Tout à coup, il est arrivé 8 fourgons de gendarmes, ils sont sortis des fourgons, et ils ont encerclé le chantier. Ils étaient en bas, avec leurs armes, et ils nous ont crié de descendre. On aurait dit la guerre. Quelqu'un de fragile, il aurait pu tomber de l'échafaudage de peur, d'émotion.

En bas, **ils nous ont trié**, les ouvriers sans-papiers d'un côté, et les autres. Ils nous ont fait monter dans le fourgon, et ils nous ont emmenés à la police à Toulouse. Là, ils ont pris ma photo et mes empreintes et ils m'ont interrogé. J'ai dormi en cellule, et le lendemain ils m'ont conduit au Centre de rétention.

Après, il y a eu l'épreuve du Tribunal : ils m'ont emmené au Tribunal de Grande Instance. Là, je suis resté avec les menottes et les gendarmes à côté de moi, comme un criminel. Je n'ai même pas pu serrer la main aux amis du Rassemblement, à cause des menottes

C'est très dur à vivre, parce qu'on n'a rien fait de mal : on n'a pas volé, on n'a fait du tort à personne. **On est jugé parce qu'on a travaillé sans droit.** Pour moi, travailler ce n'est pas un crime, c'est honnête. Ensuite, je suis passé au Tribunal administratif, et là aussi j'avais les menottes. Le juge m'a demandé si j'avais quelque chose à dire. J'ai dit : « *J'ai tout fait comme il faut pour avoir les papiers, ce n'est pas ma faute si je ne les ai pas.* » Le juge a dit « *La loi, c'est la loi* ». Je suis reparti au Centre. En tout, je suis resté 17 jours, enfermé là-bas. Tous les jours, les policiers amenaient des gens, tous les jours, des gens partaient pour être expulsés.

**A vous les sans-papiers, je dis : Il ne faut pas rester seul, il faut vous organiser avec le Rassemblement.** Si je suis dehors, c'est grâce au Rassemblement. Ma situation était très mauvaise, l'avocat ne pouvait rien faire. Les amis du Rassemblement m'ont aidé. Ils connaissent la loi, ils ont cherché les solutions, et ils ont écrit à mon consulat pour lui faire savoir mon arrestation, et lui expliquer ma situation, que je suis ouvrier, que je n'ai rien fait de mal, et demander de ne pas signer le laissez-passer.

Ils m'ont soutenu. C'est très dur. Un jour, un policier m'a dit de me préparer pour prendre l'avion à Paris le lendemain. J'étais démolé. Les copains du Rassemblement se sont renseignés au consulat, ils m'ont dit « ce n'est pas possible », parce que le laissez-passer n'était pas signé.

Voir des ouvriers sans-papiers du rassemblement et leurs amis au Tribunal, ça m'a fait chaud au cœur et ça m'a donné du courage.

Le Rassemblement m'a aidé, mais je me suis aidé aussi en participant au Rassemblement. S'ils ne m'avaient pas connu, ils n'auraient rien pu faire. C'est pour ça qu'il faut venir et participer à la bataille. Je n'ai pas encore les papiers, mais je ne suis pas expulsé !

**A vous tous, je dis : La bataille pour la régularisation concerne tout le monde dans le pays,** parce qu'un pays qui fait la guerre à ses ouvriers ne va pas bien. C'est un pays où celui et celle qui travaillent ne sont pas respectés, parce qu'ils sont maltraités, persécutés, et aussi parce que le gouvernement cherche à monter une partie de la population contre une autre présentée comme des ennemis. C'est un pays où il n'y a pas de démocratie véritable.

Il faut remettre les choses à l'endroit : **la police n'a rien à faire sur les chantiers et dans les ateliers, elle n'a pas à arrêter des ouvriers qui n'ont rien fait de mal.** Les contrôles sur les chantiers, ça doit être fait par la Direction du Travail pour vérifier l'hygiène et la sécurité. Si un ouvrier travaille non déclaré, le contrôle doit rectifier ça, et faire embaucher l'ouvrier. **Le travail doit donner les droits de suite !**

**ARRET DES CONTROLES ET DES EXPULSIONS !  
LES CHANTIERS SONT POUR L'OUVRIER, PAS POUR LA POLICE  
IL FAUT LE RESPECT DE L'OUVRIER. POUR ÇA, IL FAUT LA REGULARISATION.**

***Le Rassemblement des ouvriers sans-papiers, gens d'ici, et leurs amis***

Pour nous contacter : Tous les dimanches de 11h à 12 au marché Saint-sernin ; Tél. : 06-13-06-94-62 ;

Mail : [ouvriersgensdici@free.fr](mailto:ouvriersgensdici@free.fr) ; Site : <http://ouvriersgensdici.free.fr>

Toulouse, le 20/12/2005